Société Centrale d’Aviculture de France (S.C.A.F.)

Confédération Nationale des Associations d’Eleveurs d’Animaux de Basse-cour



Association régie par la loi de 1901, reconnue d’utilité publique

Crée en 1891

Procès-verbal de la réunion du CA, 28 août 2021

Membres présents : 12

Jeannine JEHL, Gaston HARTER, André GAILLARD, Jean-Claude PERIQUET, Samuel BOUCHER, Yvon CASTIEN, Marion SCHNEILIN, Christian FOUIN, Jean-François BAUDRON, Yves DESFORGES, Bernard JANISSON, Raymond KLIPFEL.

Excusés avec Pouvoir : 6

Maryléne LEGOFF pouvoir à Samuel BOUCHER, Anthony RE pouvoir à Jean-Claude PERIQUET, Johann COENNE pouvoir à Yves DESFORGES, Bernard BLAVY pouvoir à Gaston HARTER, Thierry DUCHEMIN pouvoir à Jeannine JEHL, Christian RAOUST pouvoir à Yvon CASTIEN.

Excusés : 5

Philippe HUDRY, Yoann LEGUET, Frédéric BERNARD, Anthime LEROY, Pierre DELAMBRE

Accueil des participants par le Président.

La réunion débute à 10 H 07, le Président accueille les participants en signalant qu’il est heureux de les retrouver tous en bonne santé et se félicite de cette réunion qui peut se dérouler en présentiel.

Il exprime le vœu que cette réunion se déroule dans une atmosphère cordiale et que des solutions pérennes soient trouvées.

Une minute de silence est observée, pour les aviculteurs qui nous ont quittés, en particulier MM. DUSSUD et MARTIN.

Présentation des personnes remplaçants les délégués des régions/corps techniques, ces derniers qui ont quitté leur poste depuis la dernière réunion de notre CA. Ces nouveaux représentants sont MM. BAUDRON (Bourgogne Franche-Comté), FOUIN (Poitou Charentes) et Schneilin (Haut Rhin). Les autres membres présents se présentent également.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 16 mars 2019 (dernier CA en présentiel pour cause de COVID 19), rédigé par Yves DESFORGES, secrétaire général de la SCAF : adopté à l’unanimité.
2. Elections à 2 postes vacants du bureau du CA :
* Poste de vice-président : M. BAUDRON élu à l’unanimité.
* Poste de trésorier adjoint : report de vote.
1. Bilan financier 2020 par le trésorier Johann COËNNE

Présentation des comptes par le secrétaire général. Présentation du document concernant l’apurement de la dette de SAS COMEXPOSIUM par le Président.

les membres de la commission des finances ont été informé en amont( par mail du22/01/22) du changement du montant de rétrocession des corps techniques concernant les identifications.

1. Salon de l’Agriculture 2020 : compte-rendu par le président Gaston HARTER

Le Président rappelle que le salon 2020 a été interrompu brutalement le samedi après-midi au lieu du dimanche soir (cause COVID). Ceci a entraîné une remise des prix sans protocole. Toutefois, tous les bénévoles s’accordent à dire que le salon s’est déroulé dans une bonne ambiance malgré le travail pénible pendant 12 jours.

Le Président tient à remercier tous les éleveurs qui sont venus dans cette précipitation aider à démonter les cages.

La seule ombre au tableau a été notre collaboration avec la ferme pédagogique.

Une réunion étant prévue le dimanche afin de clarifier cette collaboration n’a pu avoir lieu, à cause de la fermeture précipitée du salon.

1. Décision sur le non-paiement de la cotisation due statutairement à la SCAF

Il est rappelé à l’ensemble des présidents de région que la cotisation de 2 euros par adhérents est à régler avant la fin mars par un chèque global.

En cas de non-règlement par une société à sa région, la région a le devoir de ne plus délivrer de bagues et de prévenir la FNJ afin qu’aucun juge n’aille opérer dans leur exposition. Pour les corps techniques, il est rappelé que leur rétrocession à la SCAF est de 0.03 euros par identification. Il ne faut pas confondre la cotisation unique et la rétrocession concernant les identifications. Une société doit adhérer à sa région avicole et ne peut plus adhérer à un corps technique.

1. Archives de la SCAF-Confédération : présentation Gaston HARTER

Le Président souligne l’énorme travail qui a été effectué, afin de classer et répertorier tous les documents des archives de la SCAF confédération.

Elles sont classées dans un lieu sûr, les archives de la Moselle, et sont consultables par tous. Elles restent la propriété de la SCAF. Les archives conservées chez MM. Desforges et CoënnE rejoindront le stock archivé en Moselle.

Le Président rappelle que l’archivage de toutes les plaques et objets a fait l’objet d’un recensement et qu’un catalogue a été édité grâce au travail de l’épouse de M. Harter et d’un ami.

1. Dossier SELECTAVI : présentation Gaston HARTER

Un reliquat sur les comptes de Selectavi ayant été retrouvé, il est demandé aux membres du dernier C.A de Selectavi de vérifier dans leurs statuts si une clause spécifique est prévue en cas de dissolution de l’association.

1. Revue Avicole : Jean–Claude PERIQUET

Suite à une erreur de publipostage (due à l’imprimeur), 500 revues n’ont pas été distribuées à temps.

Les abonnements sont en chute et sont désormais au nombre de 800 exemplaires.

Il faut redynamiser les publicités. Chaque membre du C.A devrait être abonné et être un ambassadeur de la revue, afin d’en assurer la promotion.

1. AG de la SCAF-Confédération date le 6 novembre 2021. Mise en place et approbation de l’ordre du jour.

Après quelques modifications, l’ordre du jour est adopté à l’unanimité, il sera publié dans la revue avicole. Yves DESFORGES le mettra sur le site de la SCAF.

1. Programme des travaux

Préparation du SIA (26 février au 6 mars 2022)

Suite au courrier de Monsieur FRINDEL, lu par le secrétaire, le Président HARTER précise que le vote du 6 juillet 2021 concernant la prolongation du mandat du bureau de la SCAF n’est motivé que par le souci d’organiser au mieux le salon de l’agriculture 2022. En effet, vues les tracasseries administratives et la complexité de cette organisation il faut absolument assurer une bonne passation entre la nouvelle et l’ancienne équipe.

Il s’agit simplement de faciliter la continuité de la présence de la SCAF au salon.

1. Divers

Le bien-être animal : Samuel Boucher, docteur vétérinaire, nous explique que les questions du bien-être animal se posent au niveau de l’Europe et que bien souvent derrière les notions de bien-être se cachent aussi des revendications de groupes influents qui profitent des débats pour amener des notions telles le véganisme qui n’ont que peu de lien réel avec le bien-être animal et sont plus en relation avec une philosophie alimentaire.

Il explique aussi que la population européenne actuelle est de plus en plus éloignée du monde agricole mais que les gens sont interrogés sur ces questions d’élevage alors même qu’ils n’ont pas les connaissances de base. Il se crée un hiatus entre ce qui est dans l’esprit des citoyens et la réalité, ce qui n’est jamais bon. Ainsi, le souhait que les parlementaires se penchent sur la notion de cage est un bon exemple. Il a été fait un référendum sur l’utilisation de la cage (lapins notamment).

La population voudrait qu’on élève les lapins en groupes. Les institutions professionnelles sont donc amenées à réfléchir sur ce sujet. Or, si on peut éventuellement réussir à élever des lapins en croissance en groupe, c’est impossible pour les femelles qui se battent. Cette question n’aurait pas fait débat il y a quelques années quand les gens savaient encore comment on élève des lapins mais elle se fait jour actuellement dans l’esprit d’une population déconnectée de la réalité agricole.

La SCAF reste bien entendu à l’écoute de ces débats et veut être force de propositions.

Lecture du courrier de Samuel BOUCHER concernant l’identification des cobayes. Il s’avère que le bureau de l’identification du Ministère ne semble pas concerné par ce sujet. En effet d’une part le cobaye n’est référencé dans aucun texte officiel sur l’identification et d’autre part la SCAF n’aurait reçu aucun mandat pour gérer l’identification de ces animaux. Le Président HARTER prendra contact avec le Ministère de l’agriculture afin d’éclaircir le sujet.

Courrier de M. MUNSCH pour le non-paiement de sa cotisation 2021, un courrier lui sera adressé par Monsieur le Président.

Vases de Sèvres 2022, à ce jour, seul Châtellerault, Pecquencourt, la société Audomaroise, Epinal SVA et Paris (SIA) sont retenus. Les membres des commissions de la SCAF sont remis à jour. Le secrétaire mettra en ligne la mise à jour.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13h30.

Le Président de la S.C.A.F. Le Secrétaire Général

Gaston HARTER Yves DESFORGES

Commandeur du Mérite Agricole Officier du Mérite Agricole